

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Introduction</b>	
<b>La parole de l’avocat, de la liberté d’expression au devoir d’indignation</b>	7
<i>André DELVOYE</i>	
<b>La plaidoirie libre dans le prétoire</b>	13
<i>Bernard VANHAM</i>	
<b>Introduction</b>	13
<b>Section 1. Bref historique du droit belge</b>	14
§ 1. Code de 1810	14
§ 2. Code pénal de 1867	15
§ 3. L’article 452 après le Code judiciaire	16
<b>Section 2. L’immunité de plaidoirie</b>	17
§ 1. Qui? L’auteur de la calomnie immunisée	18
A. Immunité pénale	18
B. Immunité civile	19
C. Immunité disciplinaire	22
§ 2. À qui? Le destinataire de la calomnie	22
§ 3. Quand l’immunité joue-t-elle?	28
A. Immunité pénale	28
B. Immunité civile	28
§ 4. Pour quoi? La motivation de l’imputation calomnieuse	28
<b>Conclusion</b>	31
<b>La liberté d’expression hors du prétoire</b>	33
<i>François JONGEN</i>	
<b>Section 1. Différents cas de figure</b>	34
<b>ANTHEMIS</b>	145

<b>Section 2. Jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme</b>	36
§ 1. La critique de la justice par l'avocat	38
§ 2. La publicité de l'avocat	43
§ 3. Les activités politiques de l'avocat	44
§ 4. Les enseignements de la jurisprudence de Strasbourg	45
<b>Section 3. Textes applicables en Belgique</b>	45
§ 1. Textes de nature légale	46
§ 2. Textes de nature réglementaire	46
<b>Conclusion</b>	49
<b>Indépendance et contraintes économiques</b>	51
<i>Xavier IBARRONDO</i>	
Section 1. Liberté d'expression et indépendance de l'avocat	52
Section 2. La liberté d'expression bridée par les ordres	57
Section 3. La liberté d'expression bridée par l'aide juridique	61
Section 4. La liberté d'expression bridée par l'ordre économique	62
<b>Conclusion</b>	65
<b>La liberté d'expression du collaborateur et du stagiaire avocat</b>	67
<i>Élise DEFREYNE</i>	
<b>Introduction</b>	67
<b>Section 1. La liberté intellectuelle</b>	68
§ 1. L'indépendance de l'avocat	68
§ 2. Le refus de défendre une cause	70
A. La contrariété d'intérêts	70
B. Le manque de compétence	71
C. La juste cause	72

§ 3. La liberté intellectuelle et l'indépendance sociale	72
A. Le lien de subordination en général	72
B. L'indépendance et le lien de subordination	74
C. Les prises de position des différents protagonistes	75
D. La fixation des critères dans la loi-programme du 26 décembre 2007	78
<b>Section 2. La liberté créatrice</b>	79
§ 1. Un rappel des principes	79
A. Le cadre législatif	79
B. Les types ou catégories d'œuvres	80
C. Les conditions de protection	80
D. Les droits	81
§ 2. En pratique	82
A. En l'absence de convention	82
B. En présence d'une convention	84
<b>Section 3. La liberté de parole du stagiaire</b>	86
§ 1. La liberté de plaider	86
§ 2. La liberté de voter	88
<b>Conclusion</b>	89
<b>La loi ou la justice ?</b>	91
<i>Sylvie SAROLEA</i>	
<b>Section 1. La loi injuste</b>	93
§ 1. Les lois injustes	94
§ 2. Ce qui paraît juste ou ce qui est désigné comme juste	94
<b>Section 2. Que faire face à la loi injuste ?</b>	96
§ 1. Le questionnement de la loi par la loi	97
A. En droit interne	97
B. Face au droit international	100
§ 2. Les baïonnettes intelligentes »	104
§ 3. Quel juge face à la loi injuste ?	106
A. Dépasser la distinction légalité – opportunité	107
B. Aller chercher le juge interdit	108
C. Un tout autre juge	109
<b>Conclusion</b>	110
ANTHEMIS	147

<b>L'avocat et la parole du faible</b>	111
<i>Thierry MOREAU</i>	
Section 1. L'avocat, symbole de fraternité sociale	112
Section 2. L'état de faiblesse	114
Section 3. Donner la parole aux sans-voix, une mission d'interface	116
Section 4. Lorsque le faible n'a pas de parole	119
Section 5. Lorsque le droit ou l'intérêt n'a pas de titulaire individuel	121
Conclusion	125
<b>L'indignation collective et le rôle des ordres</b>	129
<i>Renaud DE BRIEY</i>	
<b>Résister encore et encore</b>	135
<i>Luc-Pierre MARÉCHAL</i>	
<b>Conclusions – La parole de l'avocat</b>	139
<i>Paul MARTENS</i>	